

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} août 2016 à la salle municipale de Saint-Joseph-de-Mékinac située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M^{me} Hélène Bellemare, conseillère siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M. Jean-Paul Rheault, conseiller siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

16-08-140 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

16-08-141 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016**

Considérant que les membres du conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 4 juillet 2016;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Hélène Bellemare et unanimement résolu, d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance tenue le 4 juillet 2016, tel que rédigé.

AVIS DE MOTION – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Godfrey Plachta donne **AVIS DE MOTION** qu'il sera adopté, à la séance du 12 septembre 2016, un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Trois-Rives. Il présente également un projet de règlement en ce sens dont copie est remise aux membres du conseil.

AVIS DE MOTION - Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Lise Roy Guillemette donne **AVIS DE MOTION** qu'il sera adopté, à la séance du 12 septembre 2016, un règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Trois-Rives. Elle présente également un projet de règlement en ce sens dont copie est remise aux membres du conseil.

16-08-142 **Demande de dérogation mineure de Denis Lachance – Immeuble du 24, chemin des Baies**

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par Denis Lachance auprès de l'inspecteur municipal, visant à obtenir l'approbation de construire un bâtiment secondaire à 3,04 mètres de la ligne avant du terrain alors que le règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives prescrit 7,6 mètres;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Trois-Rives a étudié cette demande et recommande au conseil municipal de l'accepter, puisque la construction sur ce terrain l'a été par droits acquis, avant la création de la bande de protection riveraine en 1983 donc, avec possibilité de construire dans cette bande;

Considérant que ce terrain étant une presqu'île, la seule alternative de construire ce garage à l'extérieur de la bande de protection riveraine est l'endroit convoité;

Considérant que la réalisation du projet ne causerait aucun préjudice à qui que ce soit;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives permette la dérogation demandée.

16-08-143 **Colloque de la zone Mauricie de l'Association des directeurs municipaux du Québec**

Sur la proposition de Hélène Bellemare, appuyée par Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu, d'autoriser l'inscription de la directrice générale au colloque de zone annuel 2016 qui se tiendra à Saint-Mathieu-du-Parc le 1^{er} septembre 2016, et de payer les frais inhérents à cette participation.

16-08-144 **Correspondance**

Les lettres suivantes sont portées à l'attention du conseil savoir :

- De Nancy Klein, directrice au Service de l'information financière et du financement au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), qui a constaté que le comptable a émis une opinion avec réserve au rapport financier 2015, précisant qu'il n'a pu auditer de façon satisfaisante l'exhaustivité des quantités déclarées des substances assujetties aux droits perçus auprès des exploitants de carrières et sablières.

Elle souligne que les états financiers doivent être accompagnés d'un rapport de l'auditeur exempt d'une opinion avec réserve et qu'elle compte sur notre collaboration pour que les années subséquentes soient exemptes de ce genre d'opinion.

- De 5 contribuables du 4^e rang qui sollicitent la participation financière de la municipalité pour l'entretien et l'amélioration de leur chemin.

Ils précisent que la municipalité participe à ce genre de collaboration, notamment, avec le Club Capitanal et demandent l'équivalent de 6 voyages de gravier, en précisant que les usagers de ce chemin incluent les propriétaires de lot, de chalet ainsi que les amateurs de véhicules tout terrain et de motoneiges.

Ils terminent en mentionnant que les propriétaires participent grandement en temps, effort et argent à l'entretien de ce chemin et qu'un petit coup de pouce serait bienvenu.

- De Francine Juneau qui, au nom de l'Équipe Trio, demande au conseil municipal la permission d'utiliser le Parc du presbytère pour une fête communautaire qui aura lieu le 24 septembre 2016.

Par la même occasion, l'Équipe sollicite une aide financière de 200 \$ pour réaliser cette activité gratuite s'adressant à tous les âges et qui portera le nom de *Fête des Voisins et de la Reconnaissance*.

- D'Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, qui nous fait part de la hausse des frais de glace au Sportium de Saint-Tite, pour les jeunes de l'extérieur. Ainsi, une augmentation de 15 \$ sera appliquée pour la saison 2016-2017. Le nouveau tarif totalisera donc 300 \$ par inscription.

Elle rappelle que depuis 2001, les parents déboursent 50 \$ pour le 1^{er} enfant, 40 \$ pour le 2^e et 30 \$ pour le 3^e, et que la Ville facture la différence à la municipalité des parents. Elle précise ici que ces sommes ne subiront pas de hausse pour la prochaine saison.

16-08-145

Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 9 372,48 \$ dont voici le détail :

Salaire administration	Sem. du 26 juin, du 3, 10 et 17 juillet	4 609,12
Ginette Roy Saint-Arnault	Service de conciergerie juillet	900,00
Hydro-Québec	Éclairage public	480,22
Telvar Marketing	Achat modules de jeux Parc « Jardin de Méki » 2 ^e 50 % de la facture	3 383,14

Approbation de la liste des comptes à payer

Sur la proposition d'Hélène Bellemare, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 1^{er} août 2016 totalisant 65 081,66 \$

Lucien Mongrain	Rémunération et allocation	1 020,40
Godfrey Plachta	Rémunération et allocation	347,36
Hélène Bellemare	Rémunération et allocation	347,36
Caroline Naud	Rémunération et allocation	347,36
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation	347,36
Ninon Fortier	Rémunération et allocation	347,36
Jean-Paul Rheault	Rémunération et allocation	347,36
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	154,56
Ninon Fortier	Frais de déplacement	24,96
Télébec ltée	Service téléphonique	108,46
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	23,45
Croix bleue Médavie	Assurances collectives	907,37
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	32,82
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Salaire hygiène du milieu	Gardiennage écocentre juillet et déplacement	261,24
Petite caisse	Produits d'entretien	50,07
Service Cité-Propre inc	Collecte et transport ordures et conteneurs écocentre 5 et 8 juillet	3 869,64
MRC de Mékinac	Enfouissement Régie déchets et entente inspecteur + déplacement	8 873,97
Journaliers salaire	Mois de juillet et déplacement	256,61
Grégoire Richard	Collecte des ordures lacs 3 ^e de 6 versements	2 000,00
Tissus Décor Martine Richard	Achat et installation de stores Hôtel de ville	1 465,36
Les Entreprises Crête (1993) inc	Poussière de pierre et concassé ch Adam	363,22
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de voirie	3 340,31
Mach. W. St-Arnault & fils	Travaux de rechargement chemin du Lac-Mékinac	14 853,91
Génératrice Drummond	Achat d'une génératrice	24 547,16
Club Quad Mékinac (2011)	Commandite pour publicité	150,00
PF Résolu	Remboursement trop payé	263,54
A.Bolduc, A. Duquette	Remboursement trop payé	39,46
Hydro-Québec	Électricité patinoire, garage et Hôtel de ville	282,70
Yves Paquette	Frais de déplacement CCU 29 juillet	16,32
Coopérative solidarité Mékinac	Produits d'entretien	14,72
L'association pulmonaire Québec	Don en guise de condoléances	60,00
Paiements pré-autorisés		
SSQ Groupe Financier	Cotisations régime retraite juillet	551,79

16-08-147

Demande au ministère des Transports – Chemin du 4^e Rang

Considérant que depuis le 1^{er} avril 1993, les chemins de colonisation qui n'étaient pas entretenus ni par le ministre ni par une municipalité ne sont plus des chemins de colonisation (Article 52 de la Loi sur la voirie);

Considérant que selon le même article, ces chemins utilisés demeurent propriété de l'État sous l'autorité du ministre des Transports et les dispositions de la Loi sur les terres du domaine de l'État relatives aux chemins du domaine de l'État leur sont applicables jusqu'à ce que le ministre en ordonne la fermeture;

Considérant que la route du 4^e rang, identifiée par le numéro de lot 5 177 332 fait partie de cette catégorie de chemin;

Considérant que les utilisateurs de ce chemin dont certains sont contribuables de la municipalité, estiment qu'elle devrait participer à son entretien;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives demande au ministère des Transports de transférer à la municipalité cet ancien chemin de colonisation pour l'inclure dans la classe *Local 2* de l'inventaire du réseau routier municipal, et le rendre éligible au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

16-08-148

Construction d'un chemin de contournement sur le chemin du Lac-Mékinac

Considérant que pour réaliser leur projet de déplacement d'une section du chemin du Lac-Mékinac à l'extérieur de leur propriété, sur les terres du domaine de l'État, Patrick Charest et Jean-Marie Grenier demandaient l'appui du conseil municipal;

Considérant que l'appui accordé en septembre 2015 leur a donné la possibilité d'obtenir du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs le permis requis;

Considérant qu'ils s'engageaient alors à exécuter les travaux selon les spécifications requises d'un chemin de classe 3 décrites à la figure 9 du Guide de signalisation routière sur les terres du domaine de l'État, réalisé par ledit ministère;

Considérant que la nouvelle section construite ne semble pas répondre entièrement aux exigences de ce guide et que ses deux extrémités sont difficiles d'accès voire dangereuses;

Considérant les plaintes reçues à la municipalité à ce sujet par les usagers du chemin en question;

Considérant que depuis plusieurs années, la municipalité investit dans le redressement des courbes de ce chemin, justement par souci de sécurité;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives demande au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de voir :

- À ce que les spécifications requises de construction et de signalisation soient rigoureusement respectées, avant de délivrer le certificat de conformité s'y rattachant;
- À ce que l'ancienne section de chemin demeure accessible tant que la nouvelle ne sera pas aux normes et sécuritaire.

16-08-149

Clôture de la séance

Il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Hélène Bellemare et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.